

Formulaire de demande d'heures préautorisées

Critères relatifs au mentor

- Être membre en règle du Barreau;
- Être membre en règle des tribunaux ou des commissions devant lesquels il ou elle doit paraître;
- Ne pas avoir d'antécédents de plaintes, ne pas avoir fait l'objet d'enquêtes ou de mesures disciplinaires par le Barreau ou Aide juridique Ontario (AJO);
- Posséder de l'expérience et une expertise dans le domaine du droit en question;
- Avoir déjà agi à titre de mentor pour un avocat moins expérimenté ou avoir mené des activités d'éducation juridique dans son domaine d'expertise;
- Être inscrit sur les listes d'AJO, travailler régulièrement à un bon nombre de dossiers à ce titre, avoir une bonne expérience de l'aide juridique, de bons antécédents administratifs avec AJO, ainsi que la réputation de fournir des services de haute qualité;
- L'inscription sur les listes spécialisées d'AJO (ex. la liste des affaires criminelles extrêmement sérieuses, la liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes et la liste Gladue), bien que pertinente pour établir les qualifications de l'avocat en tant que mentor, ne joue pas un rôle dans la décision d'accorder à l'avocat une autorisation d'assistance supplémentaire;
- Une attention particulière pourrait être accordée aux femmes et aux membres des autres groupes minoritaires.

Conditions pour l'obtention d'heures préautorisées

AJO s'attend à ce que les avocats expérimentés consentent à ce qui suit :

- Utiliser les heures préautorisées dans le cadre du programme d'assistance au cours de l'exercice financier pendant lequel elles ont été approuvées;
- Rédiger des rapports conformément aux directives du programme;
- Consigner les heures de mentorat et les affaires qui ont donné lieu à ce mentorat;
- Suivre les règles en matière de choix du dossier et de recrutement du mentoré pour assurer qu'ils satisfont aux critères du programme d'assistance.

Instructions

Veillez soumettre votre formulaire de demande par courriel à secondchair@lao.on.ca

1. Renseignements vous concernant

Nom :

Numéro d'avocat d'AJO :

Année d'admission au
Barreau :

Téléphone :

Courriel :

Sélectionnez le domaine du droit se rapportant à votre demande? (Choisissez un domaine du droit)

Droit criminel

Immigration

Réfugiés

Droit de la famille

Santé mentale

Autre (précisez)

Date de la demande :

(JJ-MM-AAAA)

2. Renseignements sur le mentorat

Avez-vous un domaine d'expertise? (Cochez toute réponse pertinente)

Travailler auprès des personnes qui souffrent de
troubles de santé mentale

Autre (précisez)

Travailler auprès des personnes qui ont vécu une
situation de violence familiale

Droit criminel – CJO

Droit criminel – CSJ

Droit de la famille

Expertise à travailler auprès d'une clientèle
particulière

Travailler auprès des personnes des Premières
Nations, des Inuits et des Métis

Droit de l'immigration et des réfugiés

Expérience à titre de mentor/instructeur dans le cadre d'activités d'éducation juridique

Énumérez votre expérience professionnelle antérieure en tant que mentor pour des avocats débutants ou en tant qu' instructeur dans le cadre d'activités d'éducation juridique.

Utilisation prévue pour les heures de mentorat

Expliquez le genre d'occasions de mentorat que vous avez l'intention d'offrir aux avocats moins expérimentés dans le cadre de votre ou de leur dossier (ex. motion, procès, audience, appel et révision judiciaire).

Combien d'heures préautorisées demandez-vous? 5 10 20 25 50
Autre (précisez)

Êtes-vous d'accord pour que des avocats moins expérimentés vous contactent pour vous demander de travailler à votre dossier? Oui Non

Seriez-vous en mesure d'offrir des occasions de mentorat en français? Oui Non

Autres commentaires

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés aux fins de l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les autorisations de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et la radiation temporaire ou permanente de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.

Soumettre

Enregistrer

Imprimer

Réinitialiser